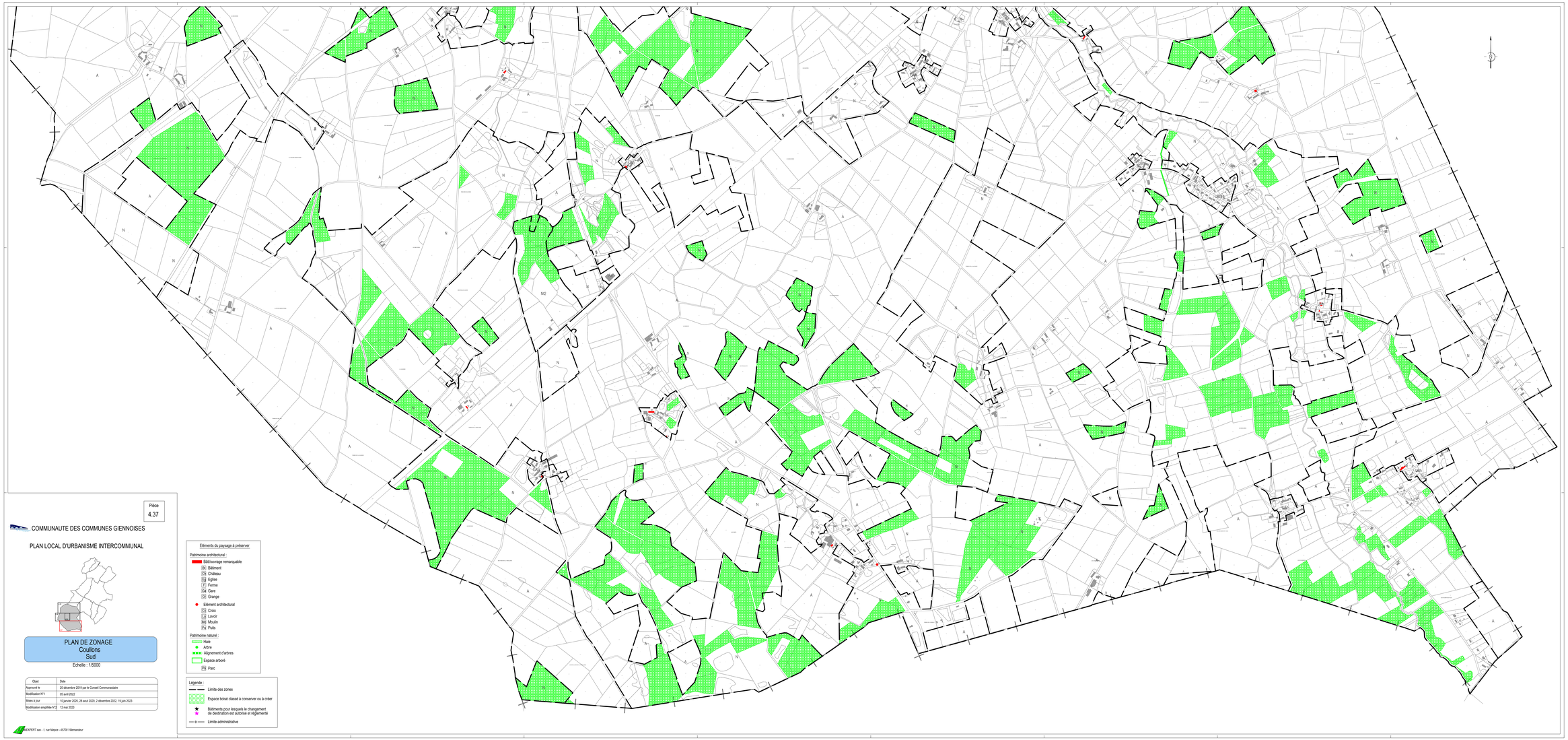

Pièce
4.37

COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLAN DE ZONAGE
Coullons
Sud

Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	20 décembre 2019 par le Conseil Communautaire
Modification N°1	05 avril 2022
Mises à jour	10 janvier 2020, 28 avril 2020, 2 décembre 2022, 19 juin 2023
Modification simplifiée N°2	12 mai 2023

Eléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâtiment remarquable
- B Bâtiment
- Ch Château
- Eg Eglise
- F Ferme
- Ga Gare
- G Grange
- Elément architectural
- Cx Croix
- La Lavoir
- Mo Moulin
- Pu Puits

Patrimoine naturel :

- Haie
- Arbre
- Alignement d'arbres
- Espace arboré
- Pa Parc

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- Limite administrative

REVERT sas - 1, rue Nepsor - 45700 Villemandeur